

VOS VACANCES...

Des idées reçues aux subventions perçues...

Quelques fois, on entend dire que "le CE ne participe pas beaucoup aux vacances"...

Or, la réalité est bien différente. Quelques chiffres à connaître..!



Le plus gros budget du CE est celui des vacances ! Il se situe entre 21 à 23 % de la dotation du C.E pour les années 2006 à 2008, monte à 27 % en 2009 et dépassera les 32 % en 2010 !

Types	2006	2007	2008	2009	2010
Vacances Familles	160 106,35 €	163 744,50 €	189 326,28 €	175 738,52 €	
Vacances Enfants	33 940,93 €	37 806,59 €	40 784,40 €	41 251,44 €	
Chèques Vacances				51 712,00 €	
Budget Prévisionnel					321 500 €
Total réalisé	194 072,28 €	201 551,09 €	230 110,68 €	268 701,96 €	

Depuis 2006, le Comité d'Établissement a traité pour :

- la famille : plus de 5 500 dossiers traités
- les enfants : plus de 3 800 dossiers traités, en dehors d'un séjour famille
- l'option 2 ans : 180 personnes bénéficient de cette mesure tous les ans

Par le biais de ce règlement :

- ✓ Vous pouvez partir quand vous le souhaitez et présenter votre dossier, **avant ou après votre séjour**,
- ✓ Nous n'imposons aucune date butoir,
- ✓ Nous n'avons jamais refusé un dossier pour des raisons budgétaires,
- ✓ Les dossiers sont traités dans les **meilleurs délais**,
- ✓ Nous prenons en compte tous types de séjours et tous les organismes agréés,
- ✓ En cas de non-utilisation de vos droits au cours de l'année, ceux-ci sont reportés à 50 % sur l'année suivante.

Nous reconnaissons la contrainte de fournir un justificatif, mais cela correspond aux règles imposées par l'URSSAF qui nous empêche de faire un chèque directement au salarié. C'est pour cela que le chèque est toujours établi au nom de l'organisme ; autre possibilité : nous vous remboursons en "Chèques-Vacances", après votre séjour.

Pour compléter et améliorer les prestations...

En 2009... Nous avons mis en place une aide CE "forfaitaire" sous la forme d'une distribution, en décembre, d'un carnet de "Chèques Vacances" de 100 € (sans justificatif) à chaque salarié présent à l'effectif le 15 novembre 2009.

En 2010... Nous augmentons le montant en passant l'aide CE "forfaitaire" à 200 €, avec deux distribution : juin et décembre 2010.

Globalement, avec la CFDT, vous avez de la liberté et de la souplesse que nous avons toujours souhaitées pour vous. Ce qui facilite vos projets de vacances, en famille ou pour vos enfants (colonies, centres aérés, etc). Déjà, pour le prochain mandat, les élus CFDT pensent améliorer le règlement vacances.

AVEC LA CFDT, LES VACANCES C'EST UNE PRIORITÉ...

LE 1^{ER} JUILLET 2010, PENSEZ-Y, EN VOTANT CFDT !